

BULLETIN D'INFORMATION

12 avril 2022

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Mises à jour de la documentation utile pour les services de garde

Veillez noter que la page [Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19](#) a été mise à jour en fonction des consignes et des mesures sanitaires en vigueur actuellement. Cette page propose des liens vers différentes ressources mises à jour par le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) ainsi que par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Pour toute question concernant les symptômes de la COVID-19, vous référer à la page [Symptômes, transmission et traitement](#).

Pour connaître les modalités s'appliquant aux tests de dépistage de la COVID-19 en centres de dépistage, voir la page [Faire un test de dépistage pour la COVID-19](#).

Pour savoir quand l'isolement est requis et, le cas échéant, quoi faire en situation d'isolement, voir la page [Consignes d'isolement](#). Pour les consignes d'isolement s'appliquant spécifiquement aux enfants, vous référer à [Consignes à suivre pour les enfants \(COVID-19\)](#).

Les mesures de prévention applicables dans le secteur des services de garde sont présentées dans ce [Guide de la CNESST](#). Pour en savoir davantage sur les responsabilités des employeurs dans le contexte de la COVID-19, vous référer à la page [Questions et réponses – COVID-19](#) de la CNESST.

Enfin, pour un aide-mémoire résumant les recommandations en vigueur pour tous, voir le document [Apprendre à vivre avec le virus, c'est d'abord demeurer prudent](#).

Distribution de tests rapides

Nous souhaitons vous informer qu'une livraison de boîtes de tests rapides aura lieu en avril selon les mêmes modalités que pour les livraisons précédentes. Dès que nous connaissons les dates de l'opération, nous vous les communiquerons. Voir la page [Tests rapides et comment se les procurer](#) pour accéder aux coordonnées des points de service des différents territoires.

Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.